



Là où il fait bon vivre.



**PRIMAGAZ**

**Mutualisez l'énergie  
de vos territoires  
avec Crescendo collectivités**

# Agir pour la transition énergétique, les collectivités en première ligne



Rénover  
le patrimoine public



Construire des bâtiments  
plus performants



Réduire de 50% la consommation  
énergétique et de 40%  
les émissions de gaz à effet de serre\*

## Le gaz propane, un choix pertinent

### LA BONNE ÉNERGIE

- Polyvalente pour tous les besoins de vos bâtiments, en chauffage, eau chaude et cuisine.
- Performante pour répondre aux exigences réglementaires (RT 2012) et accompagner le développement des énergies renouvelables.
- Plus propre qui n'émet aucune particule et de faibles émissions de CO<sub>2</sub>\*\*.

## Primagaz, le bon partenaire des Collectivités territoriales

### UNE RELATION DE PROXIMITÉ ET UN ANCORAGE LOCAL HISTORIQUE

- Depuis 150 ans, Primagaz met tout en oeuvre pour permettre aux communes, non raccordées aux réseaux de gaz naturel, de bénéficier du confort de l'énergie gaz.
- Primagaz s'investit auprès d'associations d'élus pour accompagner, valoriser et dynamiser les projets des Maires.



Association Nationale des Élus  
des Territoires Touristiques



AMRF  
Association des Maires  
Ruraux de France

\* -50% de consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 et - 40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 selon les objectifs de la loi transition énergétique de 2015.

\*\* Source CFBP.

# **Crescendo Collectivités**

## 2 bénéfices clés pour votre commune



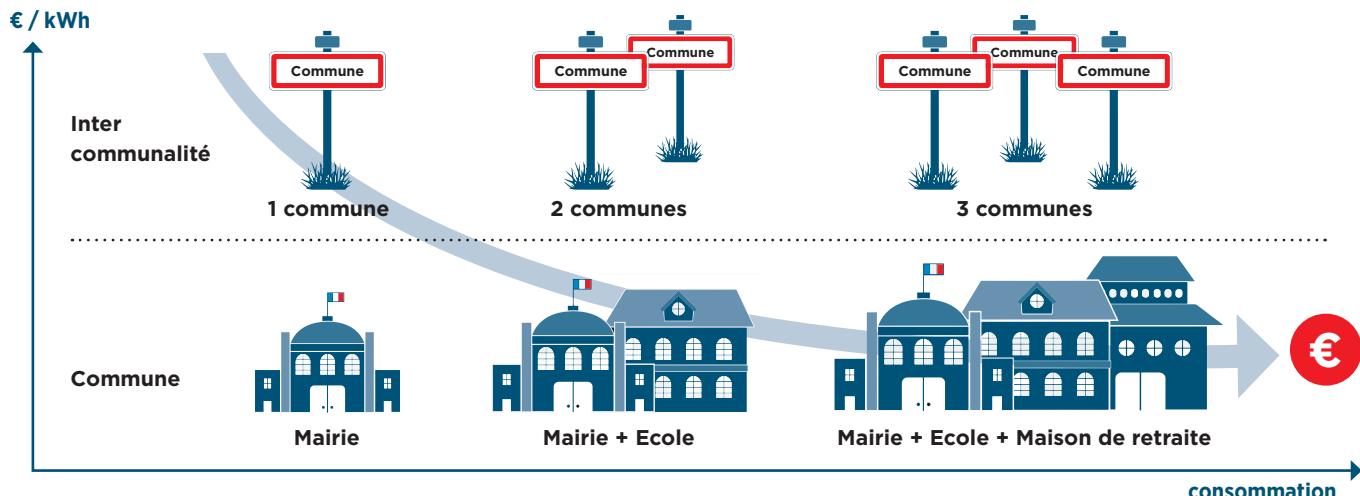


# 1. Économies

## Multi-sites et mutualisation

Pour dépenser moins,  
regrouper et mutualiser les besoins en énergie.

- À l'échelle d'une commune ou du territoire intercommunal pour bénéficier de tarifs dégressifs.

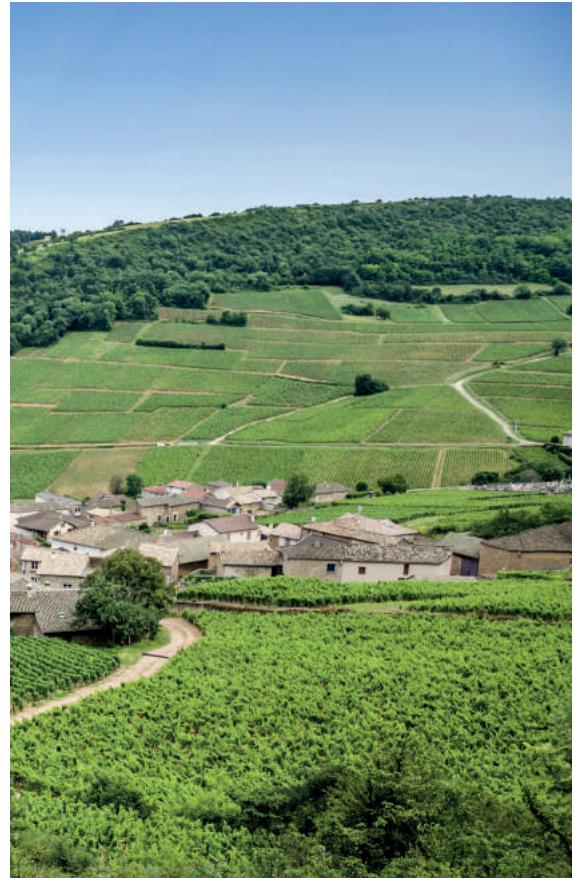




## 2. Maîtrise budgétaire

Pour les Collectivités,  
une transparence nécessaire.

- Un barème tarifaire unique applicable à toutes les communes et intercommunalités.
- Un prix du gaz plus stable : 2 mouvements de prix par an, encadrés à +/- 5 %, à date fixe (1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre).





**Pour la rénovation énergétique  
des bâtiments, un soutien financier  
de Primagaz.**

- Dans le cadre du dispositif  
des Certificats d'Économies d'Énergie.



**Agir pour la transition  
énergétique**

- Des primes supplémentaires  
pour le changement d'énergie  
du fioul au gaz.



Parlons compétitivité et économies d'énergie  
au **0977 40 19 40\*** ou **energie@primagaz.fr**

\*Numéro non surtaxé du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

[www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr)



**PRIMAGAZ**